

Mais pour en venir à l'exécution de ce plan, Nous vous réitérons tout simplement la demande que Nous vous fîmes, après notre grand incendie, d'un louis par famille, pour toute contribution à une œuvre si catholique, et qui vous intéresse spécialement.

Car vous connaissez, N. T. C. F., que tout Diocèse doit avoir une Eglise particulièrement destinée à l'usage de son Evêque, comme toute Paroisse a la sienne, pour servir aux fonctions qu'exerce son Curé, pour le bien spirituel de ses Paroissiens. De plus, la même obligation qui impose à une Paroisse le devoir de soutenir convenablement son Curé, se fait sentir à un Diocèse, à l'égard de son Evêque. Car cet Evêque doit être jour et nuit occupé de ses plus grands et de ses plus chers intérêts ; et pour cette raison, il a droit au *double honneur*, que lui assure l'Evangile, c'est-à-dire à celui d'être respecté par son peuple, et d'en recevoir de quoi vivre honorablement selon son état. Les honneurs qui Nous ont été rendus, à notre arrivée, et pour lesquels Nous conserverons toute notre vie un souvenir plein de reconnaissance, d'autant plus que Nous étions loin de Nous y attendre, Nous font croire à votre disposition d'en venir à l'accomplissement de ce dernier devoir. En outre, votre Evêque est obligé de se faire assister, pour le gouvernement du Diocèse, par des hommes dévoués qui renoncent à tout autre Bénéfice, afin d'être toujours prêts à travailler au bien général de l'Eglise. Il lui faut avec cela s'imposer des sacrifices, pour les visites pastorales, pour les procédures canoniques pour érections de Cures, bâtisses d'Eglises et de Presbytères, qui n'ont jamais rien coûté aux Paroisses, quoique ces procédures ecclésiastiques soient plus longues et plus pénibles que celles qui se font au Civil, et pour lesquelles cependant elles ne manquent pas de payer un honnête honoraire.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., Nous pourrions charger votre conscience de l'obligation de pourvoir à tous nos besoins temporels, en retour de tout ce que Nous sommes obligé de faire, pour le service de vos âmes. Mais, remarquez-le bien, il n'est pas du tout question de cela ; car il ne s'agit ici que d'une contribution volontaire, qui ne vous est demandée, que comme un acte de pieuse reconnaissance. Mais que de raisons vous avez de répondre à cet appel ! Il vous est fait, non par un étranger, mais par votre premier Pasteur, qui a bien sans doute le droit de se nourrir du lait de ses brebis. C'est le seul qui vous ait été fait jusqu'ici, en faveur de l'Evêché ; et il est à croire qu'il ne se fera plus. C'est après un incendie désastreux, qu'il vous est fait ; et sans ce malheur, votre Evêque aurait sans doute continué à se conformer à cette maxime de l'Evangile, savoir : *qu'il vaut mieux donner que recevoir*. Il n'est question que d'une très-mo-